

ARRÊTÉ N° 2017_026

ARRÊTÉ DE CIRCULATION - LE BOULAY - FÊTE DES VOISINS - 09 JUIN 2017

Le Maire au nom de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par Madame DE GRAEVE demeurant au 30, sente aux Anes à GAMB AIS, en vue d'organiser une fête des voisins le vendredi 09 juin 2017,

Considérant que les riverains s'engagent à respecter le bon ordre et la tranquillité publique à laisser les lieux dans un parfait état de propreté ;

ARRÊTE

ARTICLE 1. – Les riverains du Boulay sont autorisés à organiser leur fête sur la voie publique, le vendredi 09 juin 2017 à partir de 15 heures, et ce jusqu'à minuit. L'accès aux véhicules et le stationnement seront interdits sur la rue de la Citadelle, le chemin du Clos Fleury et la Place du Boulay, à hauteur de la Place du Boulay pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 2. – Toutefois, en cas de nécessité, les véhicules de secours devront avoir le libre accès à ces voies.

ARTICLE 3. – La signalisation sera mise en place par les organisateurs, ils devront prendre toutes les mesures afin d'assurer la sécurité des participants.

ARTICLE 4. – Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de HOUDAN - MAULETTE,
- Madame DE GRAEVE, représentant les riverains,
- un arrêté sera conservé en Mairie.

Fait à GAMB AIS, le 27 avril 2017

Le Maire,

Régis B ZEAU

